

## Commune de GIGNAC

### COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 26 Mars 2019 – 18 h 30

D:\Mes documents\conseil\CR2019-03.doc

L'an deux mille dix-neuf et le 26 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier - MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie (arrivée à 18 h 40) – GOMEZ René (arrivé à 18 h 40)

**Pouvoirs :** LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice - LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à COLOMBIER François - DEJEAN Anne Marie à GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** SUQUET Maguelonne – LECOMTE Olivier

Convocation du 20 Mars 2019

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal du 29/01/2019

**VOTE = 23 Voix POUR (Unanimité)**

### Gestion et Finances

#### **1. Compte Administratif 2018 de la commune - rapporteur : Marcel CHRISTOL**

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2018, les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévues pour 2018</b>	<b>Réalisées en 2018</b>
Dépenses d'investissement	5 930 275,72	3 925 691,32
Recettes d'investissement	5 930 275,72	2 584 862,54
Résultat d'investissement de l'exercice		- 1 340 828,78
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : 1 535 188,06 €		194 359,28

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévues pour 2018</b>	<b>Réalisées en 2018</b>
Dépenses de fonctionnement	7 227 176,33	6 176 254,81
Recettes de fonctionnement	7 227 176,33	6 773 425,91
Résultat de fonctionnement de l'exercice		597 171,10
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 reporté : 229 218,33 €		826 389,43

Monsieur Olivier SERVEL, Adjoint délégué, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

**VOTE : 26 voix POUR (Unanimité)**

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

## **2. Compte Administratif 2018 du camping municipal – rapporteur : Marcel CHRISTOL**

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Camping Municipal de l'exercice 2018, les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévues pour 2018</b>	<b>Réalisées en 2018</b>
Dépenses d'investissement	68 287,86	28 590,03
Recettes d'investissement	68 287,86	22 760,52
Résultat d'investissement de l'exercice		- 5 829,51
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : 34 217,86 €		28 388,25

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévues pour 2018</b>	<b>Réalisées en 2018</b>
Dépenses de fonctionnement	138 000	92 042,86
Recettes de fonctionnement	138 000	92 347,44
Résultat de fonctionnement de l'exercice		354,58
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 reporté : - 28 858,14 €		- 28 503,56

Monsieur Marcel CHRISTOL, Adjoint délégué, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

**VOTE : 26 Voix POUR (unanimité)**

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

## **3. Affectation du résultat du CA 2018 de la commune – rapporteur : Marcel CHRISTOL**

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal que :

- La section d'exploitation du Compte Administratif 2018 a été arrêtée avec un excédent de 826 389,43€ et la section d'investissement avec un excédent de 194 359,28 €.

Monsieur Marcel CHRISTOL propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 816 555,15 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés
- 9 834,28 € en section de fonctionnement au C 002 : solde d'exécution reporté

**VOTE : 27 Voix POUR (Unanimité)**

## **4. Affectation du résultat du CA 2018 du camping municipal – rapporteur : Marcel CHRISTOL**

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué, informe les membres du Conseil Municipal que :

- La section d'exploitation du Compte Administratif 2018 a été arrêtée avec un déficit de 28 503,56 € et la section d'investissement avec un excédent de 28 388,35 €.

Monsieur Marcel CHRISTOL propose d'affecter le déficit de la section d'exploitation comme suit :

- 28 503,56 € en dépense de fonctionnement au compte 002 = solde d'exécution reporté.

**VOTE : 27 Voix POUR (Unanimité)**

## **5. Budget Primitif 2019 de la commune – rapporteur : Marcel CHRISTOL**

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente et commente les données financières aux membres de l'assemblée du budget primitif 2019 de la commune, qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses 7 445 688,68 €

Recettes 7 445 688,68 €

#### Section Investissement

Dépenses 4 904 224,22 €

Recettes 4 904 224,22 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du conseil municipal du 29 janvier 2019 et que la commission des finances s'est réunie en date du 13 mars 2019.

**VOTE : 23 Voix POUR et 4 voix CONTRE**

#### **6. Taux des taxes locales pour 2019 – rapporteur : Marcel CHRISTOL**

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente le Budget Primitif 2019 de la commune aux membres de l'assemblée.

Compte tenu des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites, Monsieur Marcel CHRISTOL propose que les taux des taxes locales pour l'année 2019 soient désormais :

- Taxe d'Habitation 16,76 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 25,72 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 67,44 %

**VOTE : 23 voix POUR et 4 voix CONTRE**

#### **7. Subvention aux associations pour 2019 – rapporteur : Michel BLANES**

Monsieur Michel BLANES, adjoint délégué aux associations, présente aux membres de l'assemblée les subventions inscrites au Budget Primitif 2019 de la commune, suivant la liste ci-annexée.

La Commission municipale « Vie sociale – Associations – Culture » a, dans sa séance du 12 Mars 2019, évoqué ces attributions.

**VOTE : 27 voix POUR (unanimité)**

#### **8. Budget primitif 2019 du camping municipal – rapporteur : Marcel CHRISTOL**

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente et commente les données financières aux membres de l'assemblée du budget primitif 2019 du camping municipal, qui s'établit comme suit :

##### Section Fonctionnement

Dépenses 123 680,00 €

Recettes 123 680,00 €

##### Section Investissement

Dépenses 51 241,35 €

Recettes 51 241,35 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du conseil municipal du 29 janvier 2019 et que la commission des finances s'est réunie en date du 13 mars 2019.

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

#### **Affaires foncières et urbanisme**

#### **9. Bilan de concertation Convention pour la mise en place des mesures compensatoires – rapporteur : Olivier SERVEL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du PLU selon une forme allégée a été mené

Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet la révision sous forme allégée du projet du PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, ledit document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de cette révision :

- Objet n° 1 : déclassement d'un EBC au niveau du champ captant de la Combe Salinière
- Objet n° 2 : évolution au PPRI de la Haute Vallée de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle les modalités de concertation figurant sur la délibération de prescription :

- Affichage de la délibération du 26/06/2018 pendant toute la durée des études nécessaires,
- article spécial dans la presse locale,
- article dans le bulletin municipal,
- mise à disposition des études en Mairie,
- ouverture d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- permanences tenues en mairie par Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme.

Monsieur le Maire expose ensuite le bilan de la dite-concertation. Il précise :

- la liste des contributions, remarques exprimées en séances publiques ou inscrites sur le registre mis à disposition du public et le compte rendu des réunions publiques,
- d'une manière générale la suite qui leur a été réservée.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants et R.153-3 à R.153-7

**Vu** la délibération en date du 26 juin 2018 prescrivant la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

**Vu** le bilan de la concertation détaillé en annexe,

**Vu** le projet de révision du PLU,

**Considérant** que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil par **27 voix POUR (Unanimité)**

- ✓ **TIRE** le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme
- ✓ **ARRETE** le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Gignac tel qu'il est annexé à la présente délibération, conformément à l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.
- ✓ **PRECISE** que le projet de PLU arrêté est prêt à être transmis pour avis :
  - aux personnes publiques associées,
  - aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur le projet,
  - à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime,
  - conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme, à la chambre d'agriculture, de l'institut national des appellations d'origine contrôlée (INAO) et du Centre nationale de la propriété forestière (CNPF). A défaut de réponse au plus tard deux mois après transmission du projet de PLU, ces avis sont réputés favorables.
- ✓ **INFORME** que les Maires des associations agréées en application des articles L.132-12 et L.132-13 pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

### **Dossiers de demande de subventions (DDS)**

#### **10. CD 34 au titre du FAIC 2019 – rapporteur : Jean-François SOTO**

Dans le cadre du Budget Primitif 2019, Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les travaux suivants :

- |   |           |
|---|-----------|
| • Accessibilité et sécurité des bâtiments communaux | 80 700 €  |
| • Voiries et réseaux pluvial                        | 175 000 € |
| • Mobilier urbain                                   | 18 300 €  |
| • Vidéo protection                                  | 26 000 €  |
| • Matériel de voirie et véhicules                   | 48 000 €  |

qui seraient susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du programme FAIC 2019.

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

### **11. CD 34 aménagement avenue Foch – rapporteur : Jean-François SOTO**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de procéder à des travaux d'aménagement de l'avenue Foch aux abords du groupe scolaire, afin d'assurer la sécurité des élèves et de faciliter l'accès du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite, tout en fluidifiant la circulation des véhicules.

Les effectifs des élèves qui fréquentent l'établissement sont en hausse permanente et la réalisation de ces aménagements est primordiale.

Les travaux consistent en la mise en place de barrières de caniveaux, de potelets, de bornes en pierre, la reprise de la structure de chaussée et de son revêtement, la construction d'une rampe PMR et la réfection des trottoirs, la réalisation d'un parvis en béton désactivé, la création de dépose-minutes, la reconstruction d'un mur de clôture

Les travaux d'aménagement sont estimés à ce jour à 210 000 € TTC. Il convient, pour mener à bien ce projet, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir dans cette démarche.

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

### **12. Création d'une liaison douce – rapporteur : Jean-François SOTO**

Monsieur le Maire rappelle qu'après le vote en conseil municipal du 11 décembre 2018 de la déclaration de projet, il a signé le 17 janvier 2019 l'arrêté du permis de construire du lycée porté par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée permettant ainsi son ouverture pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Afin d'assurer la sécurité des élèves et des enseignants, de faciliter les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, d'optimisera les liaisons autour de l'établissement ainsi qu'entre le lycée et le centre-ville, il convient d'aménager une liaison douce-voies piétonnes et cyclables au droit de la passerelle actuelle qui surplombe l'A750.

Les travaux concernent des aménagements de la voirie, des réseaux humides, des réseaux secs ainsi que des plantations et sont estimés, à ce jour à 300 000 € TTC.

Afin de mener à bien ce projet essentiel pour le développement durable de la commune, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir.

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

### **13. Accessibilité du télécabine – rapporteur : Jean-François SOTO**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du 20 mars 2018, il a été autorisé à solliciter des subventions pour mener à bien l'opération de construction d'une plateforme de télétravail (télécabine) estimée à 125 940 € HT. Le Conseil Régional a déjà attribué une subvention de 37 782 € et le Conseil Départemental de l'Hérault 56 673 €.

Dans la mesure où cet immeuble présente un 1<sup>er</sup> étage impossible à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ou porteur de handicaps, il convient de porter des efforts particuliers à rendre le rez-de-chaussée totalement accessible, ce qui renchérit le projet de 19 500 € HT : remise à niveau du sol, accessibilité des toilettes par création d'une nouvelle porte, remplacement des WC, équipement de signalisation PMR.

Pour mener à bien cette opération d'accessibilité, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

### **14. Acquisition du mobilier pour la classe ULIS – rapporteur : Jean-François SOTO**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de l'annonce officielle faite du Comité Technique Départementale de l'Education Nationale de l'ouverture d'une classe ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire), reconnaissant ainsi le besoin en accueil de publics spécifiques. Cette classe va permettre la scolarisation dans le premier degré d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles.

En plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, ces élèves nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Afin d'offrir un espace scolaire adapté, il convient d'équiper cette salle de classe de mobilier adapté estimé, à ce jour, à 9 335 € HT.

Pour mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

### **15. Fête de l'Ascension 2019 – rapporteur : Jean-François SOTO**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que pour fêter les 1300 ans de l'Ascension, il convient d'organiser un programme exceptionnel afin de donner un éclat particulier aux festivités 2019.

La pérennisation des fêtes traditionnelles est essentielle comme pilier du bien-vivre ensemble et élément de cohésion des habitants de la ville.

L'engagement financier de la commune est fixé à ce jour à 22 000 € TTC et pour mener à bien cette opération d'accessibilité, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

### **Gestion du personnel**

#### **16. Mise à jour du tableau des effectifs - rapporteur : Jean-François SOTO**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2019 comme suit : Créations de postes

- 1 Assistant socio-éducatif TC
- 1 Animateur principal 1<sup>ère</sup> classe TC

**VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)**

Levée de la séance à 20 h 00